



# Les engagements du professionnel référencé *MA RÉNO*

## LE PROFESSIONNEL S'ENGAGE À :

1

### Une gestion rigoureuse de son entreprise

- Être inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou à l'Ordre des Architectes.
- Être à jour des assurances responsabilité civile professionnelle et des assurances spécifiques liées à son activité.
- Être à jour des labellisations et qualifications nécessaires pour permettre à ses clients de bénéficier des aides à la rénovation énergétique existantes (mention RGE quel que soit le métier exercé).
- D'une manière générale, être à jour des labellisations et qualifications mentionnées dans sa fiche descriptive.
- Ne pas être en situation de faillite personnelle, ne pas être admis au redressement judiciaire sans justifier d'une habilitation à poursuivre d'une activité.
- Privilégier le transfert des devis et des factures au format numérique.

2

### Une commercialisation éthique de ses services

- Établir un devis détaillé avant toute prestation et après visite du logement à rénover
- Répondre à la demande de devis du Maître d'ouvrage dans un délai de 2 semaines pour l'organisation d'une visite ou pour décliner la demande.
- Établir les devis et factures dans un délai de 3 semaines maximum après la réalisation d'une visite ou des prestations en respectant les exigences nécessaires pour l'obtention des aides publiques.
- Proposer un prix juste correspondant au besoin exprimé du Maître d'ouvrage.
- Établir une facture conforme au devis, justifier tout dépassement et obtenir l'accord du Maître d'ouvrage pour celui-ci.
- Ne pas communiquer les demandes de devis et notamment les coordonnées des Maîtres d'ouvrage à d'autres professionnels non engagés dans MA RÉNO.

### 3

#### Réaliser des travaux de qualité

- Réaliser les travaux dans les règles de l'Art.
- Respecter les normes en vigueur et employer un personnel salarié ou sous-traitant qualifié et déclaré auprès des organismes compétents.
- Les sous-traitants devront être déclarés au Maître d'ouvrage et répondre aux engagements de la présente charte.
- Réaliser la prestation aux dates et dans les délais convenus avec le Maître d'ouvrage et notamment pour lui permettre d'obtenir les aides mobilisables.
- Proposer au Maître d'ouvrage de réceptionner les travaux.

### 4

#### Faire monter en compétence de manière continue l'entreprise et ses salariés

- Participer à des réunions techniques d'information et de sensibilisation organisées par MA RÉNO (exemple : étanchéité à l'air, rénovation du pisé).
- Utiliser au mieux l'offre de formation continue disponible sur le territoire (exemple : DORÉMI, rénovation du bâti ancien).

### 5

#### Respecter la logique partenariale de MA RÉNO

- S'inscrire sur la plateforme Internet [www.mareno-nordisere.fr](http://www.mareno-nordisere.fr) pour y être référencé et en respecter les conditions d'utilisation.
- Télécharger ses attestations de labellisations et de qualifications sur le site Internet [www.mareno-nordisere.fr](http://www.mareno-nordisere.fr)
- Informer ses clients du service public MA RÉNO et encourager ces derniers à l'utiliser.
- Accepter que le conseiller MA RÉNO accompagnant le Maître d'ouvrage dans son projet puisse faire des préconisations de travaux et une estimation globale et approximative des coûts de travaux en amont de la visite de l'entreprise.
- En cas de désaccord avec la fiche énergétique MA RÉNO et les préconisations de travaux en résultant, contacter en priorité le conseiller MA RÉNO afin d'analyser le différend, de convenir avec lui d'une solution consensuelle et revenir vers le client en conséquence.
- À la demande de MA RÉNO, fournir des références chantiers concernant la rénovation énergétique avec présentation des factures acquittées, du descriptif des travaux et si possible des photos.
- Être à jour de sa cotisation annuelle MA RÉNO.
- Accepter le contrôle par MA RÉNO du respect des engagements du présent contrat.